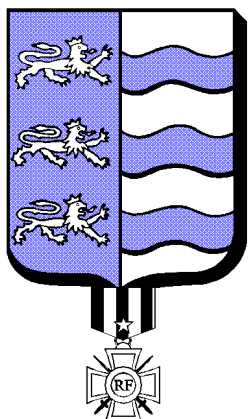


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2014



Convocation du : 1er avril 2014

Conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 11

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de membres dont le conseil
Municipal doit être composé 11
Nombre de conseillers présents : 11

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 4 avril 2014

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE 2 ADJOINTS

L'an deux mil quatorze, le 4 avril, à vingt heures trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la Commune de TROMBORN proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 et du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaients présents : MM et Mmes les Conseillers Municipaux :

- BANAS Edmond
- BERNARD Alain
- CONTELLY Gabriel
- DOMINELLI Maurice
- GAUER Jean Paul
- JUNGER Jean Michel
- LEONARD Jacqueline
- MESENBOURG Audrey
- RYDZIO Raphaël
- SCHNEIDER Serge
- SCHWARTZ Anne Marie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2014

La séance a été ouverte sous la Présidence de Mr SAUER Roger, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM. BANAS Edmond – BERNARD Alain – CONTELLY Gabriel – DOMINELLI Maurice – GAUER Jean Paul – JUNGER Jean Michel – LEONARD Jacqueline – MESENBOURG Audrey – RYDZIO Raphaël – SCHNEIDER Serge – SCHWARTZ Anne Marie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. BERNARD Alain, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame MESENBOURG Audrey

ELECTION DU MAIRE

- Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.
- Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. BERNARD Alain	4 voix (quatre)
M. CONTELLY Gabriel	7 voix (sept)

M. CONTELLY Gabriel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. CONTELLY Gabriel, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le président propose de fixer à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune. Un des membres de l'assemblée propose de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2014

Après délibération et vote à main levée, la proposition de fixer à 2 le nombre des adjoints est retenue à la majorité des voix (7 voix)

Le nombre des adjoints au maire de la commune est maintenu à 2.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. CONTELLY Gabriel, élu (e) Maire, à l'élection du premier adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. BANAS Edmond :	4 voix (quatre)
M. JUNGER Jean Michel :	7 voix (sept)

M. JUNGER Jean Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. SCHNEIDER Serge	7 voix (sept)
Mme SCHWARTZ Anne Marie	4 voix (quatre)

M. SCHNEIDER Serge ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2014

N° 2014-08 : Désignation des délégués communautaires

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne les personnes suivantes comme représentant au conseil communautaire :

Titulaire : CONTELLY Gabriel

Suppléant : JUNGER Jean Michel